

# MAIRIE D'IPPLING

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le compte-rendu de la séance du 30 mars 2026.

Le Conseil Municipal,  
réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LEGATO, Maire,

Après avoir entendu le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025,

- Constate que ce compte fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 310.535,74 €
- Constate que la section d'investissement enregistre un excédent de 140.164,40 € – 168.800,87 € (RAR en dépenses)

Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- 29.000 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »
- 281.535,74 € au compte 002 « excédent antérieur reporté ».

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

### **Le conseil Municipal,**

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents.

Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,71 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52.42 %
- Taxe d'habitation : 14,40 %
- 

Charge Monsieur le Maire

- De notifier cette décision aux services préfectoraux
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le budget primitif 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, à savoir :

Section de fonctionnement : Dépenses : 848.795,74 €

Recettes : 848.795,74 €

Section d'investissement : Dépenses : 584.260,14 €

Recettes : 584.260,14 €

L'assemblée délibérante autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites de :

- 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le budget primitif 2026 du Lotissement « Baechel » qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	416.211,34 €
	Recettes :	416.211,34 €
Section d'investissement :	Dépenses :	403.381,34 €
	Recettes :	403.381,34 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, nomme Madame Peggy FELD-LUDWIG et Monsieur Sébastien BERGER, membres de la commission communale consultative de la chasse et membres de la commission de location de la chasse.

En vue de la formation du jury criminel pour 2027,

Le Conseil Municipal désigne par tirage au sort, à partir de la liste électorale, les membres suivants :

Madame Céline Stéphanie SCHWINDLING domiciliée au 12 rue des Mésanges à IPPLING  
Monsieur Pascal Aurélien Joseph CONRAD domicilié au 7A rue de Metz à IPPLING

Le Maire informe le Conseil Municipal seront imputés au compte 623, les dépenses concernant d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées et fournitures divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, animations municipales, repas des aînés, fêtes organisées par la municipalité, frais de restauration et de restaurant, boissons, fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des naissances, mariages, décès, départs à la retraite, mutations, récompenses sportives, culturelles, festivités scolaires et extrascolaires, les frais relatifs aux prestations de sociétés et troupes de spectacles, les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, artistiques, les frais d'annonces et de publicités liés aux manifestations, les frais liées aux réceptions officielles organisées par la municipalité ou en partenariat la communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réhabiliter le mur de soutènement de l'église ancien cimetière

Il leur fait part du devis estimatif de l'entreprise KLEIN GUY pour un montant de 28 677,00 € HT, soit 34 412,40 TTC

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à solliciter les subventions Régionales.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renforcer la berge du Strichbach.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à réaliser les travaux nécessaires.

Suite à la démission de Monsieur Jean-Jacques REDONDIN du conseil municipal.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, le représentant de la commune au sein du Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de DIEBLING, à savoir :

- Madame Élodie MELCHIOR, domiciliée 16 rue Notre Dame à IPPLING

**A IPPLING, le 28 AVRIL 2026**  
**Le Maire**  
**Philippe LEGATO**